

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 09
Voix favorables : 09
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote :

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE
Séance du 11/09/2023

DELIBERATION
CR-2023-12

relative aux modalités d'attribution des aides à la mobilité des doctorants

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu la délibération du CA du GE-TSE dans sa séance du 19 juin 2023 (délibération n°62) relative à la répartition des moyens destinés à la formation et à la recherche ;

Le conseil de la recherche, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Les modalités d'attribution des aides à la mobilité des doctorants, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, joints en annexe à la présente délibération sont adoptés.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le président du conseil de la recherche,


JOHANNES HÖRNER

ANNEXE 1

**AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE
DES DOCTORANTS DE TSE**

Aide mobilité des doctorants 2023/2024

Une enveloppe de 17,5 k€ est affectée pour la mobilité des doctorants de TSE. Cette enveloppe correspond au montant moyen des financements obtenus par les doctorants de TSE durant les 5 dernières années.

L'aide s'élève à 250 €/semaine adaptée en fonction du coût de la vie de la destination selon le barème de la CE et plafonné à un maximum de 16 semaines.

Il est proposé de poursuivre le principe d'attribution par appel à candidature de ces aides à la mobilité aux doctorants de l'ED TSE ainsi qu'au doctorant en Mathématiques, selon le calendrier ci-après.

Il est proposé de réduire cette enveloppe à 12 k€ afin de disposer d'une enveloppe « Autres dépenses » de 5,5 k€ pour faire face à des besoins spécifiques et ponctuels. Cette réduction devant être compensée par l'EUR CHESS.

Planning 2023/2024

1^{er} tour (tous les projets de mobilité planifiés en 2024) :

- . lancement de l'appel à candidature le **vendredi 15 septembre 2023**
 - . dépôt des candidatures au plus tard le **vendredi 27 octobre 2023**
 - . réunion de la commission la **semaine du 30/10 au 3 novembre 2023**
 - . Conseil de la Recherche le **13 novembre (dépôt des docs < 05/11/23)**
- et CA **19 décembre 2023**

2^{ème} tour s'il existe un reliquat (départs planifiés entre juillet et décembre 2024) :

- . lancement de l'appel à candidature le **vendredi 5 avril 2024**
- . dépôt des candidatures au plus tard le **lundi 6 mai 2022**
- . réunion de la commission la **semaine du 13 au 17 mai 2024**
- . Conseil de la Recherche le **3 juin 2024** et CA **20 juin 2024**

Composition du comité de sélection :

Membres de la Commission d'allocation des crédits élargie au directeur de l'Ecole Doctorale TSE, au représentant de TSE à l'ED MITT, aux directeurs des départements, aux directeurs des Labos de TSE-R et IMT-TSE.